

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

<u>@CaroleDelga</u>
Paris, le 5 juin 2015
N° 660

Carole DELGA salue les chiffres encourageants de création d'emplois dans les Sociétés coopératives et participatives (SCOP)

#LoiESS

Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, salue les chiffres encourageants de création d'emplois dans les Sociétés coopératives et participatives (SCOP). Selon la Confédération générale des SCOP, 2 800 emplois ont été créés en 2014 (en progression de 40% par rapport à 2013) dans le cadre de reprises ou de créations d'entreprise par les salariés. Avec 277 SCOP créées, l'année 2014 marque la plus forte croissance de ce modèle depuis sept ans.

La loi sur l'Economie sociale et solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 favorise ces initiatives collectives. En aidant les salariés dans le cadre des cessions ou des transmissions d'entreprise, et en renforçant l'assise juridique des SCOP, la loi ESS constitue un cadre robuste pour le développement de ce modèle. La SCOP d'amorçage va ainsi permettre aux salariés de reprendre leur entreprise plus facilement : sans disposer au départ de la majorité du capital, tout en étant majoritaires en voix, ils auront un délai de 7 ans pour réunir les capitaux nécessaires à l'obtention de la majorité.

Carole DELGA se rendra, mercredi 10 juin, en Loire-Atlantique pour inaugurer la première utilisation du dispositif de SCOP d'amorçage avec l'entreprise DELTA MECA. (*Invitation presse à venir*)

Elle assistera également au lancement officiel du fonds de revitalisation dédié à la création d'entreprise et à l'ESS en Pays de la Loire. Cette initiative innovante vise à souligner le rôle de l'ESS dans la création d'emplois durables, en particulier dans les territoires marqués par des restructurations, en fléchant vers l'ESS une partie des fonds de revitalisation.

« Je salue le courage et la détermination des salariés qui s'engagent dans cette aventure collective, qui permet de préserver des emplois dans les territoires » a déclaré Carole DELGA, ajoutant que : « Parce que nous croyons en ces alternatives, la France a été l'un des premiers pays à reconnaître le modèle coopératif, dans la loi sur l'Economie sociale et solidaire ».



Les SCOP en quelques mots :

Les SCOP sont principalement présentes dans les services, ainsi que dans l'industrie, le BTP et la haute technologie. Leur particularité réside dans l'implication forte des salariés, majoritaires au capital, et repose sur une gouvernance fondée sur la personne.

La transmission d'entreprises saines, grâce à leur transformation en SCOP, constitue un atout pour l'économie française. Les SCOP sont en effet particulièrement résilientes aux aléas économiques : 64 % d'entre elles sont pérennes à cinq ans, contre 50 % des entreprises.

Pour donner à ces projets toutes leurs chances de réussite, les chefs d'entreprise et les salariés sont incités à se préparer, plusieurs mois à l'avance, avec le réseau de la Confédération Générale des SCOP.

Visionnez la vidéo « Les salariés reprennent leur entreprise : la miroiterie GBM » réalisée par Bercy. Suite à la mise en liquidation judiciaire de la miroiterie GBM en 2011, une partie des salariés a décidé de constituer un capital commun afin de reprendre la société sous forme de SCOP. Aujourd'hui, toutes les grandes décisions sont prises en concertation avec l'ensemble des collaborateurs, sur le principe de la gouvernance démocratique, et la miroiterie se développe, puisque 15 anciens salariés ont pu être employés à nouveau.

Visionnez le film d'animation « <u>La loi Economie sociale et solidaire redonne du pouvoir d'agir aux salariés</u> », réalisé par l'agence de communication digitale Possum Interactive, créée en 2011 sous statut SCOP.

Retrouvez plus d'informations sur www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr

Contacts presse:

Cabinet de Carole DELGA - Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

